



DEPARTEMENT DU  
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE SARCELLES

CANTON DE  
DEUIL-LA-BARRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE GROSLAY

**DECISION N° 2024 - 37**

**Objet : Travaux de reconstruction et réhabilitation de la salle polyvalente et sportive Roger DONNET - Avenant n°2 au lot n°10 (Serrurerie)**

**Le Maire de Groslay,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,

**VU** le Code de la Commande Publique notamment ses articles L2123-1, R2123-1.1°, R2123-4, R2123-5, R2131-12 et suivants du Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 déléguant à Monsieur le Maire les pouvoirs prévus et énumérés à l'article L 2122-22 susvisé, et l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 150 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et 200 000 € HT pour les marchés de travaux, et au-delà de ces montants jusqu'au seuil des procédures formalisées, sur avis conforme de la Commission d'appel d'offres statuant en qualité de Commission des Marchés, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** la procédure de mise en concurrence lancée selon une procédure adaptée ayant pour objet la reconstruction et la réhabilitation de la salle polyvalente et sportive Roger DONNET, et les décisions du Maire n°2022-19 du 14 Février 2022 déclarant sans suite la procédure de mise en concurrence pour le lot n°10- Serrurerie, et n° 2022-40 du 25 Aout 2022 attribuant ce lot à la société SEKATOL pour un montant de 50 543,21 € HT,

**VU** la décision du Maire n°2023-48, décidant de signer un avenant n°1 au lot 12- Serrurerie avec la **société SEKATOL** d'un montant de 7 505,04 € HT,

**VU** les crédits inscrits au budget,

**VU** l'avis de la Commission des Marchés en date du 8 Juillet 2024,

**CONSIDERANT** la décision de ne pas réaliser certains travaux,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : de signer l'avenant n°2 au lot n°10- Serrurerie- du marché de travaux de reconstruction et réhabilitation de la salle polyvalente et sportive Roger DONNET avec la société SEKATOL, sise 31 rue Victor Hugo 93 240 Stains (SIRET : 652 038 951 00024) pour un montant de 24 571,06 € HT (vingt-quatre-mille-cinq-cent-soixante-et-onze euros et six centimes hors taxes) en moins-value.

**Article 2** : Cela aura pour effet de ramener le montant du lot n°10 du marché à la somme de **33 477,19 € HT** (trente-trois-mille-quatre-cent-soixante-dix-sept-euros et dix-neuf centimes hors taxes) qui seront imputés au budget d'investissement 2024 de la ville.

**Article 3** : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.



**Article 4** : La présente décision fera l'objet d'une communication au prochain Conseil Municipal.

Fait à Groslay, le 10 Juillet 2024

Transmis pour notification le :

Certifié exécutoire par le Maire,

le

**Patrick CANCOUËT**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa date de notification